

La Municipalité vous informe

Lisses, le 20 mars 2020

COVID – 19 Mesures prises

Chères Lissaises, Chers Lissais,

Dans ce cadre très particulier de crise sanitaire et des mesures prises par le gouvernement, je tenais à insister sur l'importance de respecter l'ensemble de celles-ci tant dans nos déplacements qui doivent être limités aux cas définis par le décret n°2020-260 du 16 mars sous peine d'amende que dans les gestes barrières qu'il nous faut continuer d'appliquer.

Depuis vendredi 13 mars, par mesure de précaution, les équipements sportifs et la maison des seniors ont été fermés au public et les événements culturels, municipaux et associatifs annulés.

Lundi 16 mars, ce sont les établissements recevant des mineurs (maison de l'enfance, accueil de loisirs et maison de la jeunesse) ainsi que les autres bâtiments et services municipaux qui ont été fermés au public. Les mesures nécessaires ont aussi été prises pour garantir la sécurité des agents municipaux.

Depuis lundi, les enfants scolarisés des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont accueillis au sein de l'école Mistral ou à la Maison de l'enfance pour les moins de 3 ans. Les **parents concernés sont invités à se faire connaître en amont** pour indiquer leurs besoins de garde.

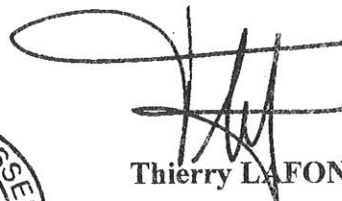
Le service social est en lien avec les personnes dépendantes ou fragilisées identifiées ; chaque jour les personnes sont appelées afin de maintenir le lien. Pour les personnes souhaitant se faire connaître ou pour tous renseignements, veuillez adresser votre demande par courriel mes-ccas@ville-lisses.fr.

L'attestation de déplacement est disponible en téléchargement sur le site de la ville et des exemplaires ont été mis à disposition chez les commerçants ouverts.

Pour toutes questions ou demandes, vous pouvez joindre le standard de la mairie du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h au 01 69 11 40 00. En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité d'envoyer un message à infolisses@ville-lisses.fr. Votre demande sera transmise au service concerné. Enfin, toutes les informations utiles sont sur le site de la ville www.ville-lisses.fr ou sur le facebook : MairiedeLisses.

Dans l'attente d'une amélioration de la situation, respectez les consignes, restez chez vous et prenez soin de vos proches.

Bien sincèrement,



Thierry LAFON

Maire de Lisses